

UNE APPROCHE REGULATIONNISTE DE LA DESINDUSTRIALISATION EN ALGERIE

Samir Bellal

► **To cite this version:**

Samir Bellal. UNE APPROCHE REGULATIONNISTE DE LA DESINDUSTRIALISATION EN ALGERIE. Les Cahiers du Centre de recherches en économie appliquée pour le développement, Centre de recherches en économie appliquée pour le développement, 2011, pp.27 - 52. halshs-00650622

HAL Id: halshs-00650622

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00650622>

Submitted on 11 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNE APPROCHE RÉGULATIONNISTE DE LA DÉSINDUSTRIALISATION EN ALGÉRIE.

Samir **BELLAL***

RÉSUMÉ

La question de l'industrialisation, dans le contexte particulier d'une économie rentière, peut être appréhendée de façon féconde à travers l'analyse de la combinaison des formes institutionnelles considérées comme fondamentales par l'Ecole de la régulation. Après une caractérisation des évolutions qui ont eu lieu, ces deux dernières décennies, dans les configurations concrètes de chacune des formes institutionnelles de la Régulation, on se propose de mettre en relief la dimension institutionnelle de la question de l'industrialisation à travers notamment l'identification de certaines des principales caractéristiques des nouveaux arrangements institutionnels, au regard des nécessités du développement de l'activité industrielle en Algérie.

MOTS-CLÉS

Industrialisation, régime rentier, dutch disease, institution, régulation.

JEL CLASSIFICATION: B52, K23, L5, O1.

INTRODUCTION

Dans beaucoup de modèles de développement adoptés par les pays en développement, une place particulière est accordée à l'industrie manufacturière¹. Posséder une industrie nationale est en effet un enjeu d'indépendance économique et politique. Dans nombre de pays dominés économiquement, des mouvements nationalistes puissants ont entrepris de construire une industrie nationale indépendante, venant se substituer aux importations. L'Algérie a suivi cette trajectoire.

* Maître assistant, Université de Guelma.

¹ Selon la définition de l'ONU, l'industrie manufacturière regroupe l'ensemble des activités du secteur secondaire auxquelles on a enlevé le BTP, les activités extractives ainsi que la production d'énergie.

L'histoire économique récente de l'Algérie est cependant celle d'un échec cuisant de son projet industriel. Entrepris dans un contexte caractérisé par le boom des ressources extérieures, le projet d'industrialisation s'est rapidement mis à montrer des signes d'essoufflement (années 80) pour sombrer dans un processus de déclin manifeste (années 90 et 2000), renforcé ces dernières années par une politique d'ouverture au pas de charge et par un désengagement de l'Etat de la sphère industrielle.

Cette histoire économique n'est cependant pas particulière à l'Algérie. Elle est celle de la quasi-totalité des pays riches en ressources naturelles et qui ont entrepris de s'industrialiser. Il s'agit là d'un fait frappant de l'histoire économique: les pays richement dotés en ressources naturelles ont enregistré des performances économiques, moins bonnes par rapport aux pays qui en sont moins dotés. L'idée est aujourd'hui répandue qu'il existerait une relation directe, significativement négative, entre ressources abondantes et croissance, idée souvent formulée en référence à la théorie dite du «syndrome hollandais»².

Cet article s'articule autour de trois points : le premier est consacré à une présentation chiffrée du phénomène de la désindustrialisation en Algérie. Dans le second, nous exposons les caractéristiques essentielles des arrangements institutionnels qui ont accompagné et/ou suscité le phénomène durant les décennies 90 et 2000. Bien que sommaire, la description du contexte institutionnel de la désindustrialisation nous permet d'envisager, dans le troisième point, les différentes configurations institutionnelles en tant qu'elles constituent les éléments d'un système, autrement dit, un mode de régulation. Cet exercice, dont l'ambition est de proposer une interprétation régulationniste de la désindustrialisation, consiste à mettre en évidence des incompatibilités entre régulations partielles et une inaptitude avérée de l'architecture institutionnelle d'ensemble à générer et piloter une dynamique industrielle, seule à même de permettre une rupture avec le régime rentier.

² Le modèle de base de cette théorie, d'extraction néo-classique, explique comment un choc externe positif engendre la désindustrialisation d'une petite économie ouverte. Cette théorie, qui sert encore de grille de lecture dominante pour expliquer la «désindustrialisation» des pays développés ou en développement ayant connu des chocs externes positifs, a donné lieu à des critiques qui, souvent, portent sur le caractère restrictif de ses hypothèses et sur le fait qu'elle évacue le rôle des acteurs, et notamment du principal d'entre eux: l'Etat.

1. LE DECLIN INDUSTRIEL PAR LES CHIFFRES

Si l'on doit caractériser la crise du régime rentier par le ralentissement de la croissance du produit industriel, on doit alors observer que cette crise perdure depuis au moins deux décennies. L'analyse rétrospective et bilancielle de l'activité industrielle depuis le début des années 90 permet en effet de relever un déclin industriel sans précédent.

Quelques chiffres permettent d'illustrer cette situation.

En termes réels, le marasme industriel s'exprime par une baisse continue et ininterrompue de la production industrielle, comme le montrent les données du tableau ci-dessous.

Tableau 1: **Evolution de la production industrielle (1990-2008)**
(Indice 100 en 1989).

Année	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08
Industrie hors hydrocarbures	101	92	84	73	75	74	75	74	77	76
Industries manufacturières	101	89	80	66	66	66	65	62	58	52

Source: ONS et Banque d'Algérie.

Ainsi, en 2008, la production des industries manufacturières ne représente plus qu'un peu plus de la moitié de celle de 1989.

Par branche industrielle, les statistiques sur l'évolution de la production montrent que, à l'exception des industries sidérurgiques, métalliques, électriques (ISMME) et des matériaux de construction, toutes les autres branches industrielles ont connu des baisses continues de production.

Si l'on considère la croissance de la valeur ajoutée industrielle (tableau 2), on note une tendance continue à la baisse dans le secteur public. Ce dernier ne cesse d'enregistrer des taux de croissance négatifs tout au long de la période 1990-2008. Bien que positifs, les taux de croissance enregistrés par le secteur privé demeurent en deçà de ce qu'ils auraient dû être.

**Tableau 2: Croissance de la valeur ajoutée industrielle (1997-2007)
(en %).**

	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07
Industrie	-7.6	9.2	-0.8	-1.9	-1.3	-1.0	-3.3	-1.3	-4.5	-2.2	-6.5
manuf. pub. Indus. sect. privé	5.0	5	8	5.3	3	6.6	2.9	2.5	1.7	2.1	3.2

Source : Banque d'Algérie et ONS.

Par ailleurs, l'évolution de la répartition sectorielle du PIB indique une baisse de la part relative de l'industrie. En 2005, celle-ci ne représente plus, à prix courants, que 5,3% du PIB. Dans le PIB hors hydrocarbures, cette part ne dépasse guère 9,7%³.

Si l'on prend maintenant le critère du taux d'utilisation des capacités de production installées, les données statistiques par branche d'activité font ressortir, sur une période assez longue, une nette tendance à la baisse et une sous utilisation structurelle des capacités. Seules la branche «Hydrocarbures» et, à un degré moindre, la branche «Matériaux de construction», font exception.

Le déclin du secteur public industriel s'exprime aussi au travers de la baisse de sa contribution en termes d'emplois. En 2007, les entreprises publiques industrielles et commerciales ne représentent que 03% de l'emploi total.

La désindustrialisation à laquelle nous assistons dans le secteur public n'a pas été contrebalancée par le secteur privé, en dépit du dynamisme qu'on lui prête et du potentiel qu'on lui attribue habituellement. Essentiellement présent dans les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (c'est-à-dire, pour reprendre la terminologie de la théorie du dutch disease, le secteur des biens non échangeables) et où les délais de récupération sont très courts, le

³ Il convient de préciser ici, au risque de noircir davantage le tableau, que dans le secteur industriel hors hydrocarbures sont comptabilisées des branches telles que «énergie, mines et carrières». Selon les données de l'ONS, ces dernières ont vu leur poids dans la production industrielle passer de 8% en 1989 à 16% en 2000 et 19% en 2005. En d'autres termes, la régression de la production des industries manufacturières est beaucoup plus importante que celle du secteur de l'industrie dans sa globalité.

secteur privé est peu présent dans l'industrie manufacturière, où seulement un tiers (1/3) des entreprises opèrent⁴.

Tableau 3: Part du secteur privé dans la valeur ajoutée des différents secteurs (en %).

	1989	1994	2001	2004
Agriculture	99.8	99.1	99.6	99.6
Hydrocarbures	0.0	0.4	4.3	0.8
Industrie hors hydrocarbures.	25.9	26.5	41.8	39
BTP	35.9	60.7	69.1	73.5
Transport- communication	44	54	76	77
Commerce	77	84.2	93.9	93.6
Services	77.9	85.3	89.9	87.5

Source : ONS.

On observe donc un accroissement de la place du secteur dans l'industrie puisque, entre 1989 et 2004, celle-ci passe de 25 % de la valeur ajoutée industrielle à plus de 39%. Cependant, il semble que cette évolution connaît, ces dernières années, une sorte d'essoufflement⁵.

2. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE LA DÉINDUSTRIALISATION

Une analyse sommaire des changements qui sont intervenus dans les configurations concrètes des cinq formes institutionnelles de la théorie de la régulation (TR)⁶ à partir du début de la décennie 90 est à même de fournir des indications sur l'environnement institutionnel nouveau, environnement qui, en général, encadre, stimule et/ou bloque les dynamiques industrielles. Il s'agit surtout de saisir les ruptures et les continuités qui caractérisent l'évolution de chacune des formes institutionnelles, prises séparément. L'analyse des évolutions de l'ensemble des formes institutionnelles prises en tant qu'éléments d'un système, c'est-à-dire en tant que mode de régulation, sera

⁴ Remarquons que la présence du secteur privé dans l'industrie manufacturière est essentiellement concentrée dans l'agroalimentaire, les textiles et cuirs.

⁵ Selon des données du Plan, reprises par A. Bouzidi dans un article paru dans le quotidien «Le Soir d'Algérie», édition du 30/01/2008, la croissance réalisée par l'industrie privée a été en moyenne de +10% par an durant la période 1996-2000 alors que, sur la période 2000-2006, elle n'est plus que de 2% en moyenne annuelle.

⁶ La TR identifie cinq formes institutionnelles fondamentales: le régime de concurrence, le rapport salarial, le rapport monétaire, le budget et le mode d'insertion internationale de l'économie.

abordée dans la troisième section consacrée à la dimension institutionnelle de la politique industrielle.

Sommairement, le nouvel environnement institutionnel se caractérise par :

1. *La libération des prix et l'institutionnalisation de la concurrence.*

La manipulation des prix dans une logique administrative est l'expression première du volontarisme économique en tant que mode de régulation. Il nous semble par conséquent naturel de commencer par l'institution «formes de la concurrence»⁷ pour identifier les changements institutionnels qui ont lieu depuis le début des années 90.

Dictée par l'accentuation de la contrainte extérieure suite à la chute des prix du pétrole en 1986, la libération des prix constitue une rupture avec la logique administrative qui a toujours guidé la politique des prix en Algérie. Cette rupture s'est traduite dans les faits par un processus accéléré d'ajustement des prix à tous les stades de leur formation.

La libéralisation des prix a donné lieu à un mouvement d'alignement progressif des prix officiels sur ceux en vigueur sur le marché parallèle. Le but implicite d'un tel ajustement étant la récupération, au profit des entreprises du secteur public, des rentes spéculatives réalisées auparavant par le secteur informel.

Faute d'entraîner une relance de la production et de l'investissement dans le secteur public, les revenus supplémentaires tirés des ajustements de prix serviront, à la faveur d'une «autonomie de gestion», à financer des augmentations de salaires; augmentations qui, très souvent, ne correspondent pas à une croissance de la productivité.

En effet, la segmentation de l'économie en monopoles de branche fait que le prix fixé pour un bien peut s'accommoder de n'importe quel volume de production et donc de coût.

Outre qu'elle contrarie, en maintenant inélastique l'offre, le rôle régulateur des prix, la segmentation de l'économie en monopoles de branche se traduit par la persistance de rentes s'exprimant sous forme de productivités marginales positives.

⁷ Précisons que par «forme de la concurrence», il faut entendre le processus de formation des prix.

Il va sans dire que la libéralisation des prix a eu pour effet immédiat une compression drastique de la demande dans un contexte caractérisé par une rigidité des structures de l'offre.

L'absence de structures économiques concurrentielles semble donc être le principal obstacle sur lequel bute la réforme des prix. Or, comme le note A. Benachenhou (1999), la mise en place de ces structures concurrentielles est plus facile à légiférer qu'à mettre en place. Ainsi, même si une loi sur la concurrence est adoptée, sa mise en œuvre demeure cependant problématique en raison du phénomène de concentration économique⁸.

2. Le rapport salarial: ni taylorisme primitif, ni fordisme périphérique.

Dans une économie en développement et rentière de surcroît comme celle de l'Algérie, le rapport salarial est loin de revêtir le statut de forme institutionnelle centrale. Cela ne doit cependant pas occulter le fait que, dans tous les cas, les modalités de mobilisation de la main-d'œuvre jouent un rôle essentiel dans les processus de développement.

Dans sa configuration concrète, le rapport salarial a connu une évolution notable. Celle-ci porte aussi bien sur l'aspect formel de la codification juridique des rapports de travail que sur l'aspect réel de sa mise en œuvre.

Du point de vue juridique, la nouvelle législation du travail constitue une rupture complète avec l'ancien dispositif du SGT (Statut général du travailleur) et de la GSE (Gestion socialiste des entreprises), dans la mesure où, d'une façon générale, elle introduit une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail.

Pour A. Amarouche (2006), le nouveau cadre législatif contient tous les éléments qui concourent à instaurer un rapport salarial de type nouveau: celui-là même qui a cours dans les économies de marché avancées et qui se trouve être à la source de leur efficacité productive avérée. D'où la question de savoir si on ne devrait pas en attendre les mêmes effets que dans ce type d'économie, c'est-à-dire une mise au

⁸ Quelques chiffres pour illustrer le phénomène de concentration: en 1990, au sein du secteur industriel, 110 entreprises concentrent 78% de l'emploi industriel total et 70.5% de la valeur ajoutée, tandis qu'à l'autre extrême, 20550 entreprises de moins de 10 salariés occupent 7% des travailleurs et réalisent 20% de la valeur ajoutée. 40 des 51 branches industrielles possèdent des coefficients de concentration de 100% (Benachenhou, 1999).

travail des producteurs impliquant la production d'un surplus accumulable. Sans doute, répond l'auteur, qui précise toutefois que cela ne serait possible que si l'aspect formel du nouveau rapport ne l'emporte pas sur son aspect réel dans l'organisation de la production.

En effet, il semble que cela n'ait pas suffi pour que le secteur industriel devienne performant. Il en est notamment ainsi du secteur public sur lequel les dispositions réglementaires évoquées ci-dessus semblent exclusivement s'appliquer puisque, dans le secteur privé (formel et informel), le marché du travail aura un fonctionnement infiniment flexible et où les salaires, pour ne prendre que cet aspect de la relation de travail, se fixent à leur productivité marginale.

Par ailleurs, la régulation institutionnelle du marché du travail bute sur plusieurs obstacles parmi lesquels le développement considérable de l'emploi informel.

Mais par delà l'aspect purement juridique de la question de la codification des relations de travail, il convient de remarquer que les contraintes du rapport salarial, notamment dans le secteur public, demeurent biaisées, dans le sens d'un relâchement manifeste, par la disponibilité de la rente pétrolière et cela aussi bien du côté des conditions de la productivité que du côté des conditions de rémunération.

3. Une monnaie réhabilitée dans son statut et ses fonctions.

Il convient, pour commencer, de noter que c'est l'ampleur de la crise survenue à la fin des années 80 qui sera à l'origine de la mise au devant de la scène des questions monétaires et financières (Talahite, 2000). Auparavant, ces questions étaient sinon tout simplement éludées, du moins négligées, tant par la doctrine économique officielle que dans les débats académiques sur le modèle algérien de développement.

Pourtant, dans un régime rentier d'accumulation⁹, la monnaie occupe une place centrale puisque la circulation de la rente passe par la médiation de la monnaie. La forme monétaire est donc la forme nécessaire d'existence de la rente, du moins sa forme dominante. Dans ce type de régime, la création monétaire est contrainte entre autres par la nature de l'Etat. De cette dimension éminemment politique de la question monétaire découle la difficulté d'explicitier les conditions sous lesquelles la logique du politique (l'accumulation du pouvoir) peut rentrer en synergie avec la logique économique (l'accumulation de richesses).

Telle est, nous semble-t-il, la question qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on examine l'évolution du rapport monétaire en Algérie depuis le début des années 90.

La nouvelle configuration du rapport monétaire s'est progressivement mise en place. Ce processus a démarré, de manière formelle et systématique, avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Ainsi, d'un simple démembrement de l'Etat devant exécuter les décisions prises au niveau politique, le système bancaire connaîtra, avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC)¹⁰ de profonds changements, notamment en ce qui concerne les relations entre l'autorité politique et l'autorité monétaire.

En bref, les évolutions formelles permettent d'identifier deux types de ruptures fondamentales par rapport à la configuration antérieure du rapport monétaire: premièrement, une autonomie relative de la Banque centrale; deuxièmement et comme conséquence de la première, nous assistons à une réhabilitation de la monnaie dans ses

⁹ Précisons que la notion de régime rentier est souvent utilisée dans des sens sensiblement différents. Une première définition (Lanzarotti, 1992), reposant sur le découpage en sections de Marx, identifie le régime rentier comme celui où l'importation de biens de capital et de technologie (biens de la section 1) est financée par l'exportation de produits primaires. Une autre définition consisterait à considérer le régime rentier comme étant celui où le financement de l'accumulation s'effectue grâce à un transfert, sous forme de rente (minière, pétrolière, agricole, ...), d'origine externe. En termes empiriques, la nature rentière du régime d'accumulation peut se lire dans les statistiques relatives à la structure-ressources du PIB, la part de la rente externe dans les ressources budgétaires de l'Etat et la structure des exportations.

¹⁰ La LMC de 1990 sera amendée en 2001 puis remplacée en 2003 par l'ordonnance 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.

fonctions traditionnelles. Cette réhabilitation n'est en fait rien d'autre qu'une remise en cause de la conception instrumentale de la monnaie qui a prévalu jusque là dans les pratiques économiques de l'Etat. Il s'agit, dans les faits, de faire passer le dinar de simple moyen de contrôle administratif des fonds prêtables au statut de véritable monnaie, d'unifier son pouvoir d'achat et d'en faire l'instrument de la rationalisation et de la financiarisation de l'activité de production. Pour cela, il fallut rétablir le dinar dans ses fonctions de moyen de paiement, unité de compte et réserve de valeur.

Par-delà l'aspect formel, il convient de noter que la configuration concrète du rapport monétaire a connu une évolution qui demeure fortement marquée par la conjoncture du marché pétrolier. On peut distinguer à cet égard deux périodes: les années 90, caractérisées par la prédominance des problèmes de balance de paiements et les années 2000, caractérisées, elles, par l'amélioration considérable des termes de l'échange.

Dans un premier temps, donc, la politique monétaire se présente comme un élément de la politique de stabilisation et du PAS. Le boom des années 2000 va, quant à lui, ouvrir une nouvelle phase et donner lieu à une nouvelle situation: la surliquidité monétaire. La politique monétaire va s'efforcer de stabiliser les prix en stérilisant les surplus. Telle est, schématiquement, l'évolution qui a caractérisé la conduite de la politique monétaire durant les deux dernières décennies.

Si l'on se réfère à la typologie développée par B. Theret (1992)¹¹, on peut à présent se poser la question de savoir si au regard de l'évolution du rapport monétaire en Algérie, l'on n'assiste pas à un passage d'un mode de gestion structuraliste de la contrainte monétaire à un mode de gestion monétariste. Dans un régime rentier d'accumulation, les deux modes de gestion de la contrainte monétaire correspondent respectivement aux deux modes polaires de résolution du conflit de répartition de la rente: le clientélisme et le corporatisme. Le premier privilégie un règlement ex post du conflit de répartition, en fonction du jeu de la clientèle, impliquant un processus de redistribution inflationniste qui nécessite la manipulation permanente de la variable monétaire, donc une gestion structuraliste de la monnaie; le second, lui, privilégie un règlement ex ante et de manière

¹¹ Typologie qui repose sur l'identification de deux modes polaires de résolution des conflits de répartition: le clientélisme et le corporatisme.

coercitive du conflit de répartition en question, ce qui passe par une stabilité monétaire qui, elle, nécessite un régime monétariste.

Dans l'état actuel des choses, la réponse à la question n'est pas aisée. S'il est vrai que la création monétaire fait l'objet, depuis le début des années 90, d'un contrôle strict, l'on ne peut pour autant parler de régime monétariste dans la mesure où celui-ci ne s'accompagne pas, du moins pour le moment, de l'instauration d'une modalité corporatiste du rapport salarial, modalité qui permet de régler juridiquement et de manière coercitive, les conflits de répartition.

Outre le contrôle strict de la création monétaire, un autre élément caractérise la configuration du rapport monétaire: le crédit. Quelles en sont, brièvement, les caractéristiques essentielles?

En premier lieu, celui-ci semble faire l'objet, en dépit d'un retour certain des banques à l'activité de crédit à partir de 2000, d'un rationnement.

En second lieu, le crédit bancaire à l'économie, qui demeure essentiellement le fait des banques publiques¹², est de plus en plus accessible au secteur privé.

En troisième lieu, le comportement restrictif des banques publiques en matière de distribution de crédit s'explique aussi par la persistance d'un fait majeur: la mauvaise qualité de leur portefeuille de créances. De plus, une nouvelle source de déficits est apparue ces dernières années: la contrainte, informelle, faite aux banques publiques de prêter à des entités privées sans évaluation de la solvabilité de ces emprunteurs.

4. Un budget dominé par la rente.

Comme dans les années 70 et 80, le budget de l'Etat continue de constituer, dans le fonctionnement d'ensemble de l'économie, le point d'articulation entre le secteur des hydrocarbures et le reste de l'économie, non seulement parce que celui-ci demeure essentiellement alimenté par la fiscalité pétrolière, mais aussi parce que c'est toujours par le biais de ce budget que circule l'essentiel de la rente pétrolière, bien que certaines modalités de circulation aient quelque peu changé.

Structurellement, le budget de l'Etat reste fortement dépendant des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Fondamentalement, la

¹² A titre d'illustration, en 2003, le crédit bancaire à l'économie est assuré par les banques publiques à hauteur de 92%, contre 85 % en 2002, 96% en 2001 et 97.3% en 2000.

structure budgétaire reste donc marquée par le poids de la fiscalité pétrolière.

Le boom pétrolier survenu en 2000 a induit une situation nouvelle sur le plan de la disponibilité des ressources budgétaires. Depuis 2000, celles-ci ont plus que doublé, pour atteindre 3512 milliards de dinars fin 2006. Afin de mieux gérer ce cycle de la rente pétrolière en prévenant les effets de la volatilité du prix du baril, un fonds de régulation des recettes est institué en 2000. Ce fonds, destiné à recevoir les plus-values de la fiscalité pétrolière, a reçu des montants considérables.

Du côté des dépenses budgétaires, certains faits méritent d'être signalés. En premier lieu, une certaine retenue dans les dépenses d'équipement durant les années 90, années marquées par la mise en œuvre du PAS. En second lieu, le secteur public économique continue toujours de constituer une charge très lourde pour le budget de l'Etat qui supporte constamment les pertes des entreprises déficitaires. Les déficits des entreprises publiques alourdissent les portefeuilles des banques, elles-mêmes publiques, obligeant le Trésor public à recapitaliser périodiquement ces dernières. En troisième lieu, le budget de l'Etat continue de prendre en charge de lourdes dépenses sociales, à travers notamment le soutien des prix des produits de large consommation, le financement du logement et les transferts sociaux. Enfin, dans un régime où l'essentiel des ressources budgétaires provient de la rente pétrolière, l'Etat est fatalement confronté, à travers les compromis budgétaires, aux deux impératifs classiques: l'impératif économique de financement de l'accumulation et l'impératif politique de redistribution. La question est alors de savoir lequel des deux impératifs a prévalu dans la dynamique budgétaire de ces deux dernières décennies. La réponse à cette question n'est pas évidente parce que la nature du compromis institutionnalisé demeure, à l'image de la rente, ambiguë. En théorie, ce balancement entre les deux impératifs se résout en fonction du degré d'intensité de l'impératif de légitimation du régime politique en place, d'un côté, et du degré de la capacité de ce régime de contrôler et de mobiliser la société, de l'autre (Theret, 1992). En réalité, les choses semblent s'être déroulées différemment. En effet, durant la décennie 90, alors que la situation politique nécessitait «logiquement» la mise en avant de l'impératif de redistribution, c'est l'impératif économique de l'ajustement qui l'emportait sur le reste, sans doute en raison des contraintes

externes auxquelles le pays était confronté. Ces dernières étant levées à partir de 2000, à la faveur de la reprise des cours du brut, les deux impératifs se sont retrouvés en «compétition», avec cependant un net avantage pour le financement de l'accumulation, puisque dans la répartition de la dépense publique, les dépenses de capital (d'équipement plus précisément) ont crû plus rapidement que les dépenses courantes.

5. Une ouverture au pas de charge et renforcement de l'insertion par les hydrocarbures.

Au regard de la position extérieure qui prévaut encore de nos jours en Algérie, l'on est fondé de dire que le pays peine véritablement à trouver un antidote à l'*intoxication pétrolière*. Quelques éléments permettent cependant de souligner que comparativement à la situation antérieure, le pays a pu consolider certains paramètres fondamentaux dans sa relation avec l'extérieur.

La décennie 90 est caractérisée par l'amorce d'un processus rapide et brusque d'ouverture extérieure, souvent le fait de pressions externes. Dès 1991, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur est supprimé. Cette ouverture est renforcée dans le cadre des accords sur le rééchelonnement de la dette extérieure (1994-1998), contraignant le pays à une libéralisation poussée de son commerce extérieur.

Par ailleurs, les effets de l'*intoxication pétrolière* sur la structure des exportations sont toujours présents et se sont même renforcés. Les données statistiques montrent en effet que le secteur des hydrocarbures demeure le facteur essentiel de l'insertion internationale de l'économie algérienne, tendance que la politique de libéralisation a, selon toute apparence, accentué¹³.

La libéralisation externe qui a commencé au début des années 90 est intervenue dans un contexte difficile, caractérisé par l'aggravation des problèmes de la balance des paiements et de la dette extérieure. Le rééchelonnement de cette dernière, appuyé par un plan d'ajustement structurel de quatre (04) ans (1994-1998) avec le FMI a permis de desserrer, moyennant un coût social considérable, la contrainte extérieure. Avec l'avènement d'une conjoncture favorable sur le

¹³ Les données statistiques sur l'évolution de la part des hydrocarbures dans le commerce extérieur nous dispensent de nous attarder sur l'évolution des exportations hors hydrocarbures. Ces dernières enregistrent en effet des niveaux insignifiants: de 590 millions de \$ en 2000, elles passent, en 2006, à 1.12 milliards de \$.

marché pétrolier mondial à partir de 1999, le pays consolide sa position extérieure au point où l'Algérie devient, à partir de 2002, un créancier net sur le reste du monde puisque le montant des réserves de change est désormais supérieur à celui de la dette extérieure.

Il convient par ailleurs de remarquer que, en raison de la rigidité extrême du système économique et de l'appareil productif en particulier, la dévaluation du dinar n'a pas eu d'effet sur l'évolution des exportations; mais elle a par contre permis de contenir les importations, ce qui a eu pour effet de dégager un surplus destiné à couvrir le service de la dette.

3. LA DÉINDUSTRIALISATION COMME CONSÉQUENCE D'UN COMPROMIS INSTITUTIONNEL AMBIGU

Par-delà son aspect morphologique¹⁴, l'industrialisation est avant tout une dynamique sociale dans laquelle les configurations que prennent les rapports sociaux jouent un rôle clé.

Le recours à l'approche par les arrangements institutionnels permet de construire une grille de lecture à même de fournir des éléments d'explication sur la trajectoire prise par l'histoire récente de l'industrialisation en Algérie¹⁵.

Les configurations institutionnelles décrites précédemment définissent, ensemble, un mode de régulation dont il convient à présent de souligner les principales caractéristiques au regard de la problématique qui nous intéresse ici, à savoir l'industrialisation dans un pays rentier.

Qu'est-ce qui caractérise ce mode de régulation? Outre les points évoqués précédemment et qui portent sur la configuration de chacune des formes institutionnelles prises séparément, plusieurs éléments peuvent être évoqués lorsque l'on considère ces formes institutionnelles en tant qu'éléments complémentaires d'une combinaison¹⁶. En particulier :

¹⁴ Par aspect morphologique, nous entendons la dimension physique, matérielle, technique de l'industrialisation. Celle-ci peut, dans cette optique, être assimilée à l'installation d'un complexe de machines.

¹⁵ Cela découle de l'idée que l'ensemble des arrangements institutionnels doit, en principe obéir, entre autres, à une logique industrielle. Quoi qu'il en soit, à la base des approches institutionnelles se trouve l'idée que des arrangements institutionnels particuliers infléchissent la trajectoire de croissance d'une économie donnée (Julliard, 2002, 225).

1. Le rapport salarial n'y occupe qu'une place secondaire.

Il n'est pas au centre de la configuration institutionnelle. Celle-ci semble dominée par les formes institutionnelles «insertion internationale» et «Etat», dont les configurations respectives consacrent le poids écrasant de la rente pétrolière. L'Etat, à travers son budget financé par la rente, joue un rôle central dans cette configuration d'ensemble.

En effet, dans l'état actuel de l'économie algérienne, le rapport salarial, ou plus proprement le rapport d'emploi¹⁷, est déterminé par le processus de circulation de la rente beaucoup plus qu'il ne le détermine.

D'une manière générale, la rente pèse sur l'ensemble des rapports sociaux. En particulier, elle interfère de façon très nette dans la formation des salaires et les modalités de la protection sociale. La répartition du surplus, dont l'essentiel provient de la rente externe, fait appel davantage à la solidarité familiale et aux rapports clientélistes qu'à l'activité productrice des personnes.

Cependant, d'un point de vue général, la place du rapport salarial dans la hiérarchie des formes institutionnelles demeure centrale puisque, quel que soit le contexte historique ou le régime de production considéré, la mobilisation de la main-d'œuvre est un facteur clé de tout processus de développement.

Dans cette perspective, il nous semble permis de penser que la disponibilité d'une rente externe est de nature à permettre, lorsque la configuration du rapport salarial correspond à celle que le complexe de machines requiert, une atténuation de l'intensité du taux d'exploitation du travail, ne serait-ce qu'à travers la prise en charge d'une partie du salaire indirect. A l'évidence, la présence de la rente externe n'est, en principe, pas antinomique avec l'instauration d'un rapport salarial de type «taylorien». Elle peut même la favoriser sachant que, dans le contexte de la configuration actuelle de la DIT, il semble de plus en plus exclu pour un pays pauvre et attardé de

¹⁶ La notion de complémentarité est importante. Elle signifie que chaque arrangement institutionnel dans un domaine est renforcé dans son existence ou son fonctionnement par d'autres arrangements institutionnels dans d'autres domaines (Amable, 1999).

¹⁷ Le rapport d'emploi peut se définir comme le mode de mise au travail des producteurs. Le rapport salarial est une forme particulière du rapport d'emploi, qui suppose une organisation qui a pour but la réalisation d'un surplus (ou plus-value, pour utiliser la terminologie marxiste).

déclencher le processus d'augmentation de la productivité autrement que par un sursaut du taux d'exploitation du travail.

L'instauration d'une configuration «taylorienne» des rapports de travail, préalable incontournable à la réhabilitation du rapport salarial comme forme institutionnelle centrale, relève, pour le moment, d'une possibilité purement théorique. Dans les faits, nombreux sont les indices qui montrent le caractère invraisemblable d'une telle évolution. Pour ne retenir que le principal d'entre eux, l'on note le maintien de la productivité globale des facteurs à des niveaux anormalement bas¹⁸. Par ailleurs, la privatisation, opération qui n'a d'intérêt que parce qu'elle est une modalité efficace d'introduction d'un rapport salarial efficient, semble buter sur de sérieux obstacles, politiques pour l'essentiel, qui en empêchent la concrétisation; ce qui témoigne du caractère hypothétique de la perspective de la réhabilitation du rapport salarial dans son statut de forme institutionnelle centrale, comme cela est le cas dans les économies de marché¹⁹.

2. Il existe des incompatibilités manifestes entre les configurations respectives des différentes formes institutionnelles; ces incompatibilités traduisent l'absence de projet industriel à même de donner un sens aux décisions de politique économique.

Il est possible, en confrontant deux à deux les configurations des formes institutionnelles, de dresser un récapitulatif des incompatibilités éventuelles entre ces dernières au regard de la nécessité de promouvoir un projet industriel national.

La confrontation ainsi menée entre configurations institutionnelles de chacune des formes institutionnelles permet d'identifier, de manière plus ou moins exhaustive, un ensemble d'incompatibilités

¹⁸ D'après le document «Arab Human Development Report 2002» du PNUD, l'Algérie est le pays arabe qui enregistre le plus bas niveau de productivité du capital physique, ce qui vient s'ajouter à une très faible productivité de la main-d'œuvre. Selon ce rapport, la productivité par travailleur est tombée à 2.2% par an entre 1989 et 1997. Bien que, selon les estimations du FMI, la situation se soit légèrement améliorée durant les années 90 et 2000, la productivité totale des facteurs demeure très faible.

¹⁹ La privatisation n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité, mais elle en est un préalable. En l'absence d'un environnement concurrentiel, pour ne prendre que cet aspect, le secteur privé ou le capital privé peut se révéler aussi inefficace que le secteur public. Mais à la différence du secteur public, le secteur privé parvient toujours à s'assurer une rentabilité financière.

dont l'effet handicapant sur l'activité industrielle est plus ou moins important.

Pour n'en retenir que les plus importantes, il semble que c'est surtout l'ouverture commerciale qui pose, dans les circonstances actuelles, l'obstacle le plus difficile à surmonter.

Ainsi, une des principales incompatibilités de la configuration institutionnelle d'ensemble se situe entre le désarmement douanier et la nécessité de promouvoir des exportations industrielles,²⁰ dans la mesure où la suppression totale de la protection extérieure affecte considérablement les conditions de rentabilité d'une vaste gamme d'industries, notamment les industries potentiellement exportatrices. Cette incompatibilité peut être reformulée plus généralement en considérant le rapport salarial comme second terme : l'incompatibilité serait entre l'ouverture tous azimuts et la nécessité d'instaurer un rapport salarial efficient²¹.

Cette contradiction est d'autant plus grande que même les économistes libéraux qui plaident habituellement pour le libre échange admettent l'argument de «l'industrie naissante» en ce qu'ils reconnaissent la nécessité de protéger de la concurrence extérieure des activités nouvelles, tant que celles-ci n'auront pas effectué avec succès leur apprentissage et atteint leur maturité.

Dans l'état actuel des choses, force est de noter que le démantèlement des barrières douanières, la circulation libre des marchandises n'ont fait émerger aucune capacité productrice ou exportatrice nouvelle. Au contraire, cette ouverture, menée au pas de charge, fait subir à la fragile industrie nationale (publique et privée) une concurrence brutale qui est en passe de l'anéantir.

Dans la mesure où il vise à accroître le degré d'efficacité de l'industrie locale, le désarmement douanier doit être sélectif plutôt que systématique. Or, comme le note F. Yachir (1990), la sélection de «créneaux» renvoie à la nécessité d'une véritable politique industrielle qui puisse assurer le développement prioritaire d'activités à la fois

²⁰ Une politique industrielle n'aurait de sens que si elle ambitionne de dépasser le fondement rentier du régime d'accumulation, ce qui passe, entre autres, par la promotion des exportations industrielles.

²¹ Dans les conditions actuelles, on parlerait, à juste titre, de rapport d'emploi efficient plutôt que de rapport salarial dans la mesure où ce dernier est un mode de mise au travail des producteurs qui suppose une efficacité productive que n'implique pas nécessairement le premier.

dynamiques, à l'échelle internationale, et conformes à la configuration actuelle et prévisible des ressources du pays. La politique industrielle est incompatible avec une ouverture indiscriminée de l'économie à la concurrence étrangère. Pour conclure, on peut dire cette fois-ci qu'il y a compatibilité entre l'ouverture tous azimuts et l'absence d'une stratégie industrielle²².

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner l'incompatibilité manifeste entre l'ouverture extérieure et le maintien d'un rapport salarial de type clientéliste, notamment dans le secteur public industriel²³.

Ce dernier s'apparente toujours davantage à un marché politique, non seulement parce que ses gestionnaires sont souvent nommés sur des bases clientélistes, mais aussi parce que ses recrutements, son fonctionnement et ses activités obéissent moins aux impératifs de rentabilité qu'aux interférences et interventions directes d'une multitude de centres de pouvoir (Yachir, 1990)²⁴. Sur la longue période, une telle situation n'est tenable que si des ressources considérables sont consacrées au financement des déficits structurels qui en découlent.

Ce qui vient d'être dit des incompatibilités liées à l'ouverture commerciale peut être étendu à l'autre composante constitutive de l'insertion internationale: le taux de change. Sa détermination est, contrairement à ce que l'on entend ici et là, une décision éminemment politique. Cela est d'autant plus vrai que nous sommes dans un contexte où l'essentiel des ressources en devises provient de

²² Il est symptomatique de noter que l'un des traits significatifs de la période d'ouverture, entamée depuis le début des années 90, est l'absence presque totale de documents sur les objectifs et les moyens de cette politique. Ce n'est qu'en 2007 qu'un projet de stratégie industrielle fut formellement élaboré mais dont la mise en œuvre fait encore l'objet de discussion. Globalement, le projet en question se propose de miser sur les avantages comparatifs «physiques» du pays en privilégiant le développement des activités industrielles grosses utilisatrices d'énergie. L'industrie y est conçue comme un ensemble de filières techniques et la dimension institutionnelle de l'activité industrielle y est insuffisamment prise en compte.

²³ Il est à cet égard significatif de constater que dans le débat suscité par le projet - avorté ? - de doter le pays d'une nouvelle stratégie industrielle, le caractère clientéliste du rapport salarial en vigueur dans le secteur public est rarement évoqué.

²⁴ En cela l'auteur rejoint la thèse de L. Addi (1990) selon laquelle l'économie en général et le secteur public en particulier sont mobilisés comme ressource de pouvoir politique.

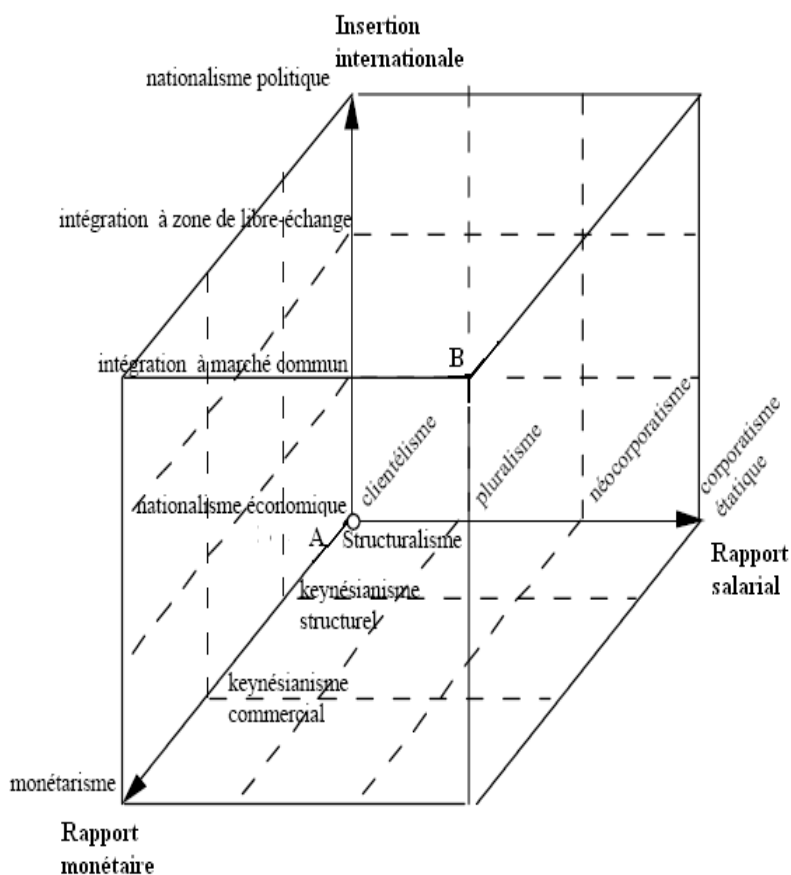
l'exportation d'une matière première et que, en outre, c'est l'Etat qui en est le détenteur exclusif. Au même titre que l'ouverture commerciale et le démantèlement douanier, la surévaluation de la monnaie nationale, puisque c'est de cela essentiellement qu'il s'agit dans le cas d'une économie rentière, est une configuration porteuse des mêmes incompatibilités que celles que l'on vient d'évoquer, de sorte que c'est la promotion d'un régime de croissance indépendant de la rente qui s'en trouve compromise.

En somme, le mode d'insertion internationale de l'économie revêt, au travers des configurations concrètes de ses principales composantes, un statut particulier dans la question de la cohérence du mode de régulation. Les expériences de nombre de pays qui ont réussi à s'industrialiser (Indonésie, Malaisie, Corée du Sud, ...) montrent toutes que l'un des enjeux de tout processus de développement est la capacité du pays considéré à articuler ses mécanismes internes de régulation économique et sociale avec les contraintes et opportunités qui naissent de son insertion internationale.

Si l'on se réfère encore une fois à la typologie développée par B. Theret²⁵, on peut, en prenant cette fois-ci en compte simultanément l'ensemble des configurations des principales formes institutionnelles, construire un schéma simplifié, sous forme d'espace tridimensionnel, dans lequel on pourrait visualiser les incompatibilités qu'on vient d'évoquer.

²⁵ Cette typologie repose sur l'identification des configurations polaires et intermédiaires de chacune des formes institutionnelles. Ainsi, au rapport salarial correspondent les configurations: clientélisme, pluralisme, néo-corporatisme, corporatisme étatique; au rapport monétaire correspondent: structuralisme, keynésianisme structurel, keynésianisme commercial, monétarisme; ... etc. Pour plus de détails, voir B. Theret (2000).

La figure ci-dessous en fournit une illustration



Ainsi le point A, qui représente la configuration initiale²⁶, constitue le point de départ à partir duquel le changement institutionnel va s'enclencher. Un changement sans incompatibilités impliquerait que le déplacement de la position du pays s'effectue sur l'axe-diagonale AB. Tout écart, plus ou moins grand, de cette trajectoire signifierait l'apparition d'incompatibilités plus ou moins significatives.

L'incompatibilité dont il est question entre configurations institutionnelles peut être appréhendée en termes de cohérence

²⁶ Autrement dit celle qui a prévalu jusqu'à la fin des années 80.

sociétale du mode de régulation. Se référant aux cas du Mexique et du Brésil, Marquès-Pereira J. & B. Theret (2000) définissent deux configurations idéales-typiques ayant chacune une cohérence sociétale forte: le clientélisme politique et le corporatisme étatique. La première configuration appelle une politique économique «structuraliste» faisant de nécessité vertu (contrôle social faible, politique de haute inflation favorable à une croissance forte, condition de légitimité du régime politique); la seconde configuration nécessite une politique économique de type monétariste et libéral à l'égard de la finance privée, avec contrôle étatique étroit du secteur productif... Dans le graphique ci-dessus, la première correspondrait au point A, la seconde au point B.

Remarquons que si la grille analytique qu'on vient de mobiliser permet de visualiser des trajectoires institutionnelles cohérentes, ne comportant pas d'incompatibilités entre configurations institutionnelles, elle permet également de mettre en évidence un autre type de contrainte dont il faut tenir compte: la dépendance de sentier. Graphiquement, celle-ci implique que le déplacement sur les axes soit limité à un seul degré à la fois.

La figure ci-dessus pourrait être reprise en intégrant la forme institutionnelle «budget», avec ses configurations polaires et intermédiaires, à la place du rapport salarial dont on sait que le rôle, en régime rentier, est de moindre importance.

3. L'inaptitude avérée de l'architecture institutionnelle d'ensemble à susciter et «piloter» une dynamique industrielle, conséquence de l'incompatibilité des régulations partielles.

Cette incapacité découle du fait que la hiérarchie institutionnelle demeure déterminée par l'Etat et l'insertion internationale. La nouvelle configuration institutionnelle, dont on vient de décrire à grands traits les composantes essentielles, semble obéir davantage à une volonté de mettre l'économie nationale (ou le régime d'accumulation) à l'abri des effets de la volatilité des cours du pétrole sur le marché mondial²⁷, le but final étant de garantir l'existence de capacités d'importation adéquates et le plus longtemps possible.

²⁷ Cela se traduit par une accumulation sans précédent des réserves de change et l'institution du Fonds de régulation des recettes (FRR) dont les ressources atteignent des sommes considérables.

Les changements institutionnels opérés depuis maintenant deux décennies semblent donc dessiner les contours d'une nouvelle régulation dont l'objectif premier est de faire face à la volatilité importante de la balance des paiements, des revenus budgétaires et de la masse monétaire, source de fragilité pour l'économie dans son ensemble. Ces changements ne paraissent pas être destinés, jusque-là du moins, à faire émerger un secteur productif performant, mais présentent les caractéristiques d'une gestion distributive, bien qu'un peu plus «prudente», de la rente.

On retrouve là les termes du diagnostic classique selon lequel les incohérences qui caractérisent les changements institutionnels, c'est-à-dire la réforme, découlent précisément du fait que ceux-ci sont, dès le départ, pensés dans le cadre d'une problématique de la circulation, problématique qui évacue totalement les déterminations sociales de la production. En réhabilitant le marché à partir de la circulation, la nouvelle configuration institutionnelle ne fait que modifier le mode d'appropriation de la rente externe. Elle ne lève pas les blocages auxquels sont confrontés le système productif interne²⁸ et par la suite l'accumulation interne. La persistance de ces blocages, dont l'origine est à rechercher dans la configuration institutionnelle d'ensemble, empêche le développement et l'extension des activités productives.

Dans un régime rentier, la rente de base comporte la capacité de contaminer, au travers des formes institutionnelles de la régulation, le comportement des agents et des acteurs de sorte que ces derniers auraient tendance à transformer toutes les opportunités en lieux et formes de captation d'une rente. Le comportement rentier est une résultante de l'environnement institutionnel. Il s'agit d'une idée largement admise par l'approche institutionnaliste dans ses différentes variantes. Ainsi, pour D. North (2005), la matrice institutionnelle définit l'ensemble des opportunités, que les rendements les plus élevés y soient dus à une redistribution des revenus ou à l'activité productive. Usant d'une image, l'auteur écrit que si l'activité la plus rentable dans une économie est le piratage, on peut s'attendre à ce que les agents et acteurs investissent dans les compétences et les connaissances qui feront d'eux de meilleurs pirates. Tel semble être la difficulté première de l'industrialisation dans un pays rentier: comment faire pour que les hauts rendements soient le fait d'activités industrielles?

²⁸ Si tant est qu'on puisse parler de système productif.

Autrement dit, comment faire pour que les acteurs s'orientent vers les activités productives en général et industrielles en particulier?

La réponse à la question n'est pas aisée, mais il semble, à la lumière de l'expérience accumulée, que certaines configurations institutionnelles sont incompatibles avec la nécessité, officiellement prônée depuis peu, d'enclencher une dynamique industrielle. Il en est ainsi par exemple de la gestion du taux de change du dinar, du démantèlement douanier, du maintien d'un secteur public dont le fonctionnement demeure dominé par la logique clientéliste ... etc.

Dans ces conditions, l'on ne peut pas ne pas évoquer l'idée simpliste selon laquelle les dépenses budgétaires consacrées à l'extension et la modernisation des infrastructures de base, principales caractéristiques de l'action économique de l'Etat durant la décennie 2000, seraient à même de stimuler l'investissement productif privé. S'il est vrai que de tels équipements socio-économiques sont de nature à réunir les conditions matérielles nécessaires à l'investissement et à améliorer la compétitivité économique du pays, il n'en demeure pas moins vrai que l'investissement productif privé est tributaire d'autres facteurs institutionnels. Pour H. Benissad (2009), ces conditions sont loin d'être réunies dans l'Algérie des années 2000.

La question de l'efficacité productive ne se réduit pas à celle de l'émergence des relations concurrentielles, au développement du marché. Dans l'approche en termes d'institutions, l'économie ne se réduit pas au marché qui, au demeurant, est lui-même une construction sociale. C'est l'absence de projet de «cité industrielle» qui est le point faible des réformes et non pas l'omniprésence de l'Etat ou son absence.

L'expérience récente montre que la libération des comportements marchands, qui s'accommodent bien des relations clientélistes, ne suffit pas à engendrer une industrie compétitive apte à se placer sur le marché international. Et il serait naïf de croire à cet égard que l'IDE a vocation de moderniser les structures productives, tâche que seul un projet de stratégie industrielle nationale est à même de concrétiser.

Un autre exemple illustre l'inaptitude du nouveau mode de régulation à «susciter» et piloter une dynamique d'accumulation en rupture avec la rente. Il s'agit de l'usage qui est fait du crédit. On peut

admettre qu'une gestion centralisée du crédit²⁹ crée un canal de transmission entre la volonté politique de l'Etat, quand celle-ci est porteuse d'un projet industriel national, et l'action économique des agents privés. L'arme du crédit demeure un puissant outil de soumission du monde des affaires à la volonté économique de l'Etat. En effet, le contrôle étatique du système bancaire ouvre la possibilité que des objectifs économiques définis par l'Etat soient réalisés par les entreprises, quand bien même ces dernières sont pour l'essentiel privées³⁰. Mais à voir la configuration institutionnelle du système bancaire en Algérie, l'on ne peut que s'étonner du fait qu'en deux décennies de réformes, cet instrument n'ait jamais été mobilisé, d'une façon ou d'une autre, par l'Etat. Il va sans dire qu'une gestion centralisée du crédit n'aurait eu pour but que l'encouragement de certains secteurs et activités en particulier, mais en l'absence d'un projet industriel, une telle gestion n'a pu être mise en œuvre. D'où le «spectacle» d'un système bancaire étatique livré à lui-même, fonctionnant à vue et croulant sous le poids de surliquidités oisives.

CONCLUSION

La question de l'industrialisation doit être inscrite dans la problématique plus large du statut du travail productif (travail productif vs travail improductif), dans une économie où les arrangements institutionnels revêtent des configurations qui sont loin de favoriser l'émergence d'un régime de croissance fondée sur la production d'un surplus en valeur.

Le projet d'industrialiser le pays nécessite une reconstitution du contexte institutionnel. On évoque souvent les modèles asiatiques comme exemples à suivre, mais l'on oublie plus souvent que ces derniers reposent sur des exportations subventionnées, une industrie destinée à un marché intérieur très protégé, une grande flexibilité du

²⁹ Gestion qui peut en l'occurrence reposer sur le caractère directement étatique d'une large majorité d'institutions bancaires et financières ainsi que sur le contrôle que l'Etat exerce sur l'accès au crédit externe par les mécanismes d'approbation et d'octroi de garanties. En outre, cette gestion apparaît d'autant plus faisable que les banques ayant l'Etat pour principal actionnaire ont une implantation nationale.

³⁰ Il convient de remarquer que l'expérience de certains pays qui ont entrepris, avec succès, de s'industrialiser montre que la planification étatique est possible même si elle doit reposer sur un appareil productif composé majoritairement d'unités privées.

système productif et une libéralisation interne permettant la constitution d'un vrai marché interne.

Pour qu'elle ait une chance de créer les conditions à même de susciter une dynamique industrielle endogène, la réforme institutionnelle doit surtout concilier «le temps des apprentissages nécessaires et la nécessité de casser les rentes par des changements radicaux» (Hugon, 2006).

Références bibliographiques

- Addi L.**, 1991. *L'impasse du populisme*. ENAL, Alger.
- Aglietta M.**, 1976. *Régulation et crises du capitalisme*. Calmann-Lévy, Paris, 2^e édition (1982), 3^e édition, Odile Jacob (1998).
- Amable B.**, 1999. "La diversité des capitalismes repose sur la complémentarité et la hiérarchie des institutions". *La lettre de la Régulation*, n° 30, Paris.
- Amarouche A.**, 2006. *Etat-Nation et économie de rente en Algérie, essai sur les limites de la libéralisation*. Thèse de doctorat d'Etat, Institut national de planification et de statistique, Alger.
- Benachenhou A.**, 1999. "Bilan d'une réforme économique inachevée en Méditerranée". *Les Cahiers du CREAD*, n° 46-47, 4^e trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999, Alger.
- Boudjema R.**, 2006. "Algérie: chronique d'un ajustement structurel". In *Revue d'économie et de statistique appliquée, revue publiée par l'INPS*, n° 06, mai 2006, Alger.
- Boyer R.**, 2004. *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*. La Découverte, Paris.
- Chavance B.**, 2007. *L'économie institutionnelle*. La Découverte, Paris.
- Courlet C.**, 1990. *Les industrialisations du tiers-monde*. Syros/Alternatives, Paris.
- Dahmani A.**, 1999. "L'Etat dans la transition à l'économie de marché - L'expérience algérienne". *Les Cahiers du CREAD*, n° 50, 4^e trimestre 1999, Alger.
- Djoufelkit-Cottenet H.**, 2008. [Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie](#). Agence française de développement. *Document de travail*, n° 64, juin 2008, Paris.
- Hugon P.**, 2006. *L'économie de l'Afrique*. La Découverte, Paris.

- Juilliard M.**, 2002. "Régimes d'accumulation". In Boyer R. & Y. Saillard, *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*. La Découverte, Paris.
- Lanzarotti M.**, 1992. *La Corée du Sud: une sortie du sous développement*. PUF, Paris.
- Lipietz A.**, 1986. "Le kaléidoscope des «sud»". In Boyer R. (éd) *Capitalismes fin de siècle*. PUF, Paris.
- Lipietz A.**, 1985. *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*. La Découverte, Paris.
- Marques-Pereira J. & B. Theret**, 2000. «Médiations institutionnelles de la régulation sociale et dynamiques macroéconomiques, quelques enseignements pour la théorie du développement d'une comparaison des caractères spécifiques nationaux du Brésil et du Mexique à l'époque de l'ISI». *Document de travail (CREDAL & IRIS, CNRS)*, Paris.
- North D.**, 2005. *Le processus du développement économique*. Ed. 'Organisation, Paris. Traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. Titre original: Understanding The Process of Economic Change.
- Ominami C.**, 1986. *Le tiers-monde dans la crise*. La Découverte, Paris.
- Sid Ahmed A.**, 1991. "Rente pétrolière: quelques problèmes théoriques". In **Beauge G. & F. Buttner** (sous la dir.). "Les migrations dans le monde arabe". Ed. du CNRS, Paris.
- Talahite F.**, 2000. "La réforme bancaire et financière en Algérie". Les Cahiers du CREAD, n° 52, 2^{ème} trimestre 2000, Alger.
- Talha L., 2001. "Le régime rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle: l'économie algérienne au milieu du gué". In Mahiou A. & **Henry J.R.**, *Où va l'Algérie?* Karthala, Paris.
- Théret B.**, 1992. "Régimes économiques de l'ordre politique. Esquisse d'une théorie régulationniste des limites de l'Etat". PUF, Paris.
- Yachir F.**, 1990. "L'ajustement structurel dans le tiers-monde". *Les Cahiers du CREAD*, n° 21, 1990, Alger.